



## Assemblée Conseil

Distr. générale  
2 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

**Huitième session**  
Kingston, Jamaïque  
5-16 août 2002

### **Projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2003-2004**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2003-2004. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (« la Convention ») et à l'Accord relatif à l'application de la partie IX de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (« l'Accord »), les dépenses d'administration de l'Autorité seront financées au moyen de contributions mises en recouvrement auprès de ses États membres jusqu'à ce qu'elle obtienne par d'autres moyens des recettes suffisantes pour y faire face. Le projet de budget couvre la période 2003-2004. Les membres devront toutefois verser des contributions annuelles correspondant à chacune des deux années de l'exercice.

#### **II. Résumé du projet de budget pour l'exercice 2003-2004**

2. Le Secrétaire général estime que l'Autorité devrait disposer d'un budget de 5 221 900 dollars en 2003 et de 5 287 800 dollars en 2004. Les ressources demandées pour 2003 se répartissent en 4 670 900 dollars au titre des dépenses d'administration et 551 000 dollars au titre des services de conférence. Celles pour 2004 se répartissent en 4 723 700 dollars

au titre des dépenses d'administration et 564 100 dollars au titre des services de conférence. Un tableau récapitulatif des ressources nécessaires figure pour les dépenses d'administration en annexe au présent rapport.

3. On notera que le budget global pour l'exercice 2003-2004 représente une augmentation de moins de 1 % par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2001-2002. Étant donné que le taux d'inflation standard utilisé par le système des Nations Unies pour la période est de 2,1 %, le budget global présente donc une réduction en termes réels en 2003-2004 par rapport à 2001-2002. Toutefois, il est proposé d'apporter certains ajustements à la répartition des fonds entre les divers objets de dépense afin de mieux tenir compte des priorités du programme de travail de l'Autorité. Ainsi, alors que le budget pour 2004 prévoit une augmentation des traitements, des dépenses communes de personnel et du coût des services de conférence (calculés sur la base des méthodes standard utilisées par l'ONU), et bien que l'on ait tenu compte de l'inflation pour le calcul des coûts d'achat de biens et de services, il est en diminution par rapport au budget pour 2003.

4. Le projet de budget a été établi sur la base du coût intégral de 37 postes permanents (19 dans la catégorie des administrateurs et du personnel de rang supérieur et 18 dans la catégorie des agents des



services généraux). Aucun poste supplémentaire n'a été demandé pour l'exercice financier. Toutefois, étant donné la place de plus en plus importante des activités scientifiques et techniques de l'Autorité, et des difficultés que pose le recrutement de candidats présentant les qualifications requises, le Secrétaire général disposera d'une certaine marge de manoeuvre et pourra reclasser certains postes afin d'attirer le personnel expérimenté et spécialisé qui pourrait être nécessaire, sous réserve de rester dans les limites du budget existant et de faire rapport sur d'éventuelles mesures de ce type à la Commission des finances à sa prochaine réunion.

5. Le projet de budget prévoit deux sessions de deux semaines de l'Autorité, une en 2003 et une en 2004. Les ressources demandées au titre des services de conférence pour 2003 représentent une diminution de 199 000 dollars par rapport à 2002, où elles s'élevaient à 750 000 dollars. Les ressources demandées pour 2004 tiennent compte de l'inflation et s'élèvent à 564 100 dollars. Le coût des services de conférence a été calculé en se fondant principalement sur les coûts standard utilisés par l'ONU et sur les dépenses engagées à ce titre par l'Autorité au cours des années précédentes.

6. Les produits des exercices 2001 et 2002 ont été décrits dans le rapport annuel du Secrétaire général (ISBA/7/A/2). Il s'agit notamment de la publication des comptes rendus des ateliers organisés par l'Autorité en 2001 et 2002, d'un rapport technique sur les perspectives en 2000 en ce qui concerne les ressources mondiales non biologiques du plateau continental étendu, d'un recueil des documents de base concernant le droit de la mer et d'un volume renfermant l'intégralité des documents publiés à l'occasion des consultations informelles tenues par le Secrétaire général au sujet de questions en suspens en rapport avec les dispositions de la Convention concernant l'exploitation des fonds marins.

7. Le rapport du Secrétaire général décrit également les progrès réalisés en ce qui concerne la création d'une base centrale de données qui contiendrait l'ensemble des données et des informations disponibles dans le secteur public comme dans le secteur privé au sujet des ressources minières de la Zone (nodules polymétalliques, dépôts massifs de sulfure sur les grands fonds et incrustations de ferromanganèse riches en cobalt), la constitution de bases de données sur la biodiversité dans la partie de la zone de Clarion-

Clipperton riche en nodules afin d'atténuer l'impact de l'extraction de ces nodules, le système de catalogage électronique de la bibliothèque de l'Autorité et les efforts destinés à préserver et à archiver systématiquement les documents originaux du Comité des fonds marins, de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et de la Commission préparatoire.

### **III. Programme de travail et activités de l'exercice 2003-2004**

8. Les sections ci-après fournissent des détails au sujet de certaines activités prévues pour la période 2003-2004.

#### **A. Ateliers**

9. Il est proposé d'organiser deux ateliers au cours de l'exercice. Le premier, qui se tiendra en 2003, sera destiné à définir un programme pour la mise au point d'un modèle géologique de la zone de fracture de Clarion-Clipperton située dans l'océan Pacifique. L'atelier qui sera organisé en 2004 sera consacré à l'application pratique de l'article 82 de la Convention, plus particulièrement en ce qui concerne l'exploitation des hydrocarbures sur le plateau continental étendu. Les ressources demandées pour ces deux ateliers permettront à l'Autorité d'inviter une vingtaine de scientifiques et d'autres personnalités indépendantes à présenter des communications, d'éditer et de publier ces communications et les comptes rendus et de préparer le matériel audiovisuel nécessaire. Étant donné que les questions abordées dans les ateliers sont de plus en plus scientifiques et techniques, le secrétariat a estimé nécessaire d'organiser des réunions d'experts en préparation. Par exemple, pour l'atelier consacré aux sciences marines en 2002, huit scientifiques ont été invités à établir des priorités entre les diverses recommandations formulées à l'occasion d'ateliers antérieurs au sujet de la façon d'atténuer l'impact de l'exploitation des fonds marins sur l'environnement.

10. Il est proposé d'organiser une réunion préparatoire de scientifiques à l'atelier prévu pour 2003. Le coût de l'organisation de la réunion préparatoire (10 participants) et de l'atelier

(25 participants) ainsi que de la publication du compte rendu de l'atelier est estimé à 200 000 dollars.

11. Les produits attendus sont :

a) Une réunion de scientifiques consacrée à la mise au point d'un modèle géologique/d'exploration de la zone de fracture de Clarion-Clipperton;

b) La publication du compte rendu de l'atelier.

12. Pour ce qui est de 2004, il est proposé d'organiser une réunion préparatoire de scientifiques et de spécialistes des gisements de pétrole et de gaz naturel du plateau continental étendu ainsi qu'un atelier sur les conséquences pratiques de l'article 82 de la Convention en ce qui concerne plus particulièrement l'exploitation de ces gisements. Le coût de la réunion préparatoire (10 participants) et de l'atelier (25 participants) ainsi que de la publication du compte rendu de l'atelier est estimé à 200 000 dollars.

13. Les produits attendus de cette activité sont :

a) Le rapport de la réunion préparatoire;

b) La publication du compte rendu de l'atelier.

## **B. Dépôt central de données**

14. Au cours de l'exercice, les travaux de création de la base centrale de données se poursuivront dans plusieurs domaines, à savoir les applications sur Internet, la poursuite de la collecte de données sur les nodules et les dépôts auprès des institutions identifiées au cours de la phase préliminaire, la constitution d'une base de données accessible via Internet sur la biodiversité dans les régions à nodules de l'océan Pacifique et de la région centrale de l'océan Indien ainsi que la collecte, la validation et le formatage de ces données. Les travaux concerneront également la mise au point d'interfaces graphiques permettant de fournir via Internet des outils d'analyse visuelle des données. Compte tenu des progrès réalisés dans la mise au point du modèle géologique de la zone de fracture de Clarion-Clipperton, il devrait être possible de développer la base de données de l'Autorité sur les régions réservées et destinées à l'exploration. Les dépenses au titre de la base centrale pendant l'exercice comprennent 25 000 dollars pour la constitution d'une base de données sur la diversité dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton et le bassin central de l'océan Indien et 20 000 dollars pour la collecte, la

validation et le formatage des données et des informations sur les croûtes riches en cobalt en 2003, et 25 000 dollars pour la mise au point d'une version numérique du modèle géologique de la zone de Clarion-Clipperton et 10 000 dollars pour le début de la constitution d'une base de données sur les ressources en pétrole et en gaz naturel en bordure du plateau continental en 2004.

## **C. Bulletin d'information sur la politique dans le domaine des fonds marins**

15. Au cours de l'exercice, l'Autorité préparera et publiera trois bulletins consacrés à l'évolution de la politique dans le domaine des fonds marins. Chaque bulletin, de 40 pages, devrait être tiré à 500 exemplaires. Les ressources demandées à ce titre s'élèvent à 25 000 dollars en 2003 et à 25 800 dollars en 2004.

## **D. Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine [Accord, annexe, sect. 5 h]**

16. Les divers ateliers qu'elle a organisés ont rendu l'Autorité plus clairement consciente des efforts de recherche menés par des organisations et des institutions scientifiques avec lesquelles elle n'a pas passé d'accord et qui contribuent à une meilleure compréhension des fonds marins et de leur biodiversité par la communauté internationale. On peut par exemple citer la création de bases de données engagée en 2002 avec l'aide de l'Université de Hawaii (États-Unis), le Musée d'histoire naturelle britannique, le Centre d'océanographie de Southampton (Royaume-Uni), l'Université de Shizuoka (Japon) et l'Ifremer (France) afin d'atténuer l'impact de l'exploitation des nodules polymétalliques sur la biodiversité des fonds marins. Les données qui serviront à constituer ces bases proviendront d'études de la biodiversité, des espèces et des échanges génétiques dans la région du Pacifique où sont présents des nodules. L'Autorité a établi des contacts avec ce groupe qui lui fera part des résultats de ses travaux pour un coût minime. Ce type de recherche n'est normalement pas réalisé par les contractants et présente un intérêt inestimable aussi bien pour ces derniers, qui sont ainsi en mesure de réduire leurs coûts et de fonder divers aspects de leurs activités, notamment la conception du matériel

employé, sur des informations scientifiques de base, que pour l'Autorité en vue de réduire l'impact des futures activités d'extraction des nodules polymétalliques. Le projet de budget prévoit de consacrer 50 000 dollars en 2003 et 51 100 dollars en 2004 pour permettre à l'Autorité d'encourager des recherches dans des domaines précis et d'obtenir les informations et les données pertinentes. Ces sommes sont relativement peu importantes si on les compare au coût initial du projet, estimé à 1 million de dollars pour la collecte, l'analyse et l'évaluation des données.

### **E. Archivage des documents officiels et transfert sur CD-ROM**

17. La conservation et l'archivage systématiques des documents originaux du Comité des fonds marins, de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et de la Commission préparatoire se poursuivront au cours de l'exercice. Il s'agit de préserver les documents originaux, dont certains ont gravement souffert, en les transférant sur du papier non traité à l'acide puis en les reliant. Une fois que les documents auront été ainsi traités, catalogués et indexés, il est prévu de les stocker sous forme numérique. Les ressources demandées à cet effet s'élèvent à 30 000 dollars en 2003 et 40 000 dollars en 2004.

### **F. Technologies de l'information (passage à Windows XP, services d'accès à Internet, licences d'exploitation de logiciels et maintenance)**

18. La société Microsoft a annoncé qu'à compter du 30 juin 2003 elle n'assurera plus le soutien de deux des systèmes d'exploitation utilisés par l'Autorité, à savoir Windows NT (serveurs et stations de travail) et Windows 98. Elle a arrêté de fournir un soutien pour Windows 95 le 31 décembre 2001. En 1999, Microsoft a lancé le système d'exploitation Windows 2000 pour stations de travail, serveurs et centres de données. Il s'agit d'un système plus fiable, plus rapide et plus sûr que les systèmes précédents. La décision de Microsoft signifie que l'Autorité ne sera pas en mesure d'acquérir de nouvelles versions de logiciels pour le système d'exploitation actuel et ses diverses applications et que

la sécurité de sa base d'information en sera affectée. Au cours de l'exercice, l'Autorité devra donc transférer ses applications essentielles de Windows NT à Windows 2000 et adopter Windows XP pour ses stations de travail, ce qui nécessitera de former le personnel concerné à ces nouveaux systèmes, d'acheter de nouveaux matériels et logiciels, d'augmenter la capacité de mémoire disponible et d'entreprendre des travaux d'ingénierie sur le système. Les ressources demandées à ce titre en 2003 s'élèvent à 70 000 dollars.

19. Les autres dépenses dans le domaine des technologies de l'information concernent la location de lignes pour l'accès à Internet, le paiement des licences de logiciels (Oracle 9i, Mapinfo/Mapextreme, système d'information géographique, Geovariances et logiciel de comptabilité ACCPAC), la maintenance préventive et la formation. Les ressources demandées à ce titre sont de 68 500 dollars en 2003 et de 80 900 dollars en 2004.

20. Afin de faciliter l'accès des membres à sa page d'accueil Internet, l'Autorité est en passe de conclure avec l'ONU un accord en vertu duquel l'Organisation accueillera un site miroir à New York. Les utilisateurs n'auront ainsi plus à attendre de longs moments avant de pouvoir accéder au site et le téléchargement de données et d'information sera beaucoup plus rapide. Le coût de ces services sera de 8 000 dollars en 2003 et en 2004.

## **IV. Barème des contributions à acquitter par les membres au titre des dépenses d'administration**

21. Conformément à la Convention et à l'Accord, le barème des contributions au budget d'administration de l'Autorité repose sur le barème des quotes-parts au budget ordinaire de l'ONU, après ajustement pour tenir compte du fait que la composition des deux n'est pas la même. Pour l'exercice 2001-2002, le barème des contributions était fondé sur le barème des quotes-parts du budget ordinaire de l'ONU pour 2000 et 2001, respectivement. Lorsqu'ils ont adopté ce barème, l'Assemblée et le Conseil ont décidé, sur recommandation de la Commission des finances<sup>1</sup>, de maintenir les taux minimum et maximum fixés pour 1999. Il convient toutefois de noter que le 23 décembre

2000 l'Assemblée générale a décidé que le taux de contribution maximum au budget ordinaire de l'ONU pour la période 2001-2003 serait fixée à 22 %<sup>2</sup>. Étant donné que le barème des contributions au budget de l'Autorité pour 2003 et 2004 sera fondé sur celui des contributions au budget ordinaire de l'ONU pour 2002 et 2003, respectivement, il est recommandé de ramener le taux maximum à 22 %, le taux minimum restant fixé à 0,01 %, comme les années précédentes.

22. Il convient par ailleurs de noter que, conformément à l'article 4.3 du Règlement financier de l'Autorité internationale des fonds marins<sup>3</sup>, toute somme non utilisée au cours de l'exercice précédent doit être rétrocédée. Par conséquent, les économies réalisées au titre des budgets pour 2001 et 2002 seront imputées aux contributions dues par les États membres au titre de l'exercice 2003-2004.

## V. État du Fonds de roulement

23. Le montant approuvé par l'Assemblée en ce qui concerne le Fonds de roulement s'élève à 438 000 dollars. Au 31 mai 2002, l'Autorité avait reçu 377 573 dollars, soit 86 % du montant approuvé. Il est recommandé de couvrir la différence au moyen des économies réalisées sur l'exercice précédent, en attendant le versement des arriérés. Aucune augmentation du niveau du Fonds de roulement n'est demandée.

## VI. Mesures à prendre par le Conseil et l'Assemblée

24. Le Secrétaire général recommande le projet de budget pour l'exercice 2003-2004 à l'attention du Conseil et de l'Assemblée. Ils pourraient décider :

a) D'approuver pour les exercices 2003 et 2004 le budget proposé par le Secrétaire général, d'un montant de 10 509 700 dollars;

b) D'autoriser le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2003 et 2004 sur la base du barème utilisé pour le calcul des quotes-parts au budget ordinaire de l'ONU pour 2002 et 2003, tel qu'ajusté par l'Autorité, et en tenant compte du fait que le taux de contribution maximum pour 2003 et 2004 sera de 22 %;

c) D'autoriser le Secrétaire général à transférer une partie de l'excédent cumulé dégagé sur l'exercice précédent pour :

i) Compléter le Fonds de roulement en attendant le paiement des arriérés au Fonds;

ii) Réduire le montant des contributions mises en recouvrement pour 2003 et 2004;

d) De prier les membres de l'Autorité de verser au plus tard le 1er janvier 2003 le montant intégral de leurs contributions au budget pour 2003;

e) De prier les membres de l'Autorité de verser au plus tard le 1er janvier 2004 le montant intégral de leurs contributions au budget pour 2004.

### Notes

<sup>1</sup> ISBA/6/A/13-ISBA/6/C/6.

<sup>2</sup> Résolution 55/5 B de l'Assemblée générale, par. 1 h).

<sup>3</sup> ISBA/6/A/3, annexe.

## Annexe

### Autorité internationale des fonds marins

#### Récapitulation des ressources nécessaires pour la période allant du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2002

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total 2001-2002	2003	2004	Total 2003-2004
<b>Partie 1 – Dépenses d’administration du secrétariat</b>				
<b>Section 1</b>				
Postes permanents	4 496,90	2 341,20	2 390,40	4 731,60
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	56,00	27,60	28,20	55,80
Heures supplémentaires	45,50	22,40	22,90	45,30
Consultants	151,20	80,00	100,00	180,00
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	0,00	50,00	51,10	101,10
Groupes spéciaux d’experts	383,70	200,00	200,00	400,00
Base centrale de données	121,80	45,00	35,00	80,00
Bulletins d’information sur les fonds marins	50,80	25,00	25,80	50,80
Dépenses communes de personnel	1 834,40	934,20	953,80	1 888,00
Contributions du personnel	1 113,90	666,90	680,90	1 347,80
Contributions du personnel-crédit	(1 113,90)	(666,90)	(680,90)	(1 347,80)
<b>Total partiel, section 1</b>	<b>7 140,30</b>	<b>3 725,40</b>	<b>3 807,20</b>	<b>7 532,60</b>
<b>Section 2</b>				
Frais de voyage officiels	178,60	100,00	110,00	210,00
<b>Total partiel, section 2</b>	<b>178,60</b>	<b>100,00</b>	<b>110,00</b>	<b>210,00</b>
<b>Section 3</b>				
Communications	140,70	72,00	73,50	145,50
Travaux contractuels d’imprimerie	128,90	63,10	65,40	128,50
Formation	66,40	25,80	26,30	52,10
Livres de bibliothèque	107,60	54,00	55,10	109,10
Réceptions officielles	22,10	10,90	11,10	22,00
Achat de mobilier et matériel	170,50	33,00	33,70	66,70
Location et entretien de mobilier et matériel	66,80	23,40	24,30	47,70
Fournitures et accessoires	118,00	47,80	49,50	97,30
Services divers	72,90	43,80	45,40	89,20
Technologies de l’information (passage à Windows XP, services d’accès à Internet, licences pour logiciels et maintenance <sup>a)</sup> )	83,00	138,50	80,90	219,40
Honoraires des vérificateurs extérieurs	32,50	16,50	18,00	34,50

	Total 2001-2002	2003	2004	Total 2003-2004
Réserves	22,10	10,90	11,10	22,10
<b>Total partiel, section 3</b>	<b>1 031,50</b>	<b>539,70</b>	<b>494,30</b>	<b>1 034,00</b>
<b>Section 4</b>				
Gestion des bâtiments	579,00	305,80	312,20	618,00
<b>Total partiel, section 4</b>	<b>579,00</b>	<b>305,80</b>	<b>312,20</b>	<b>618,00</b>
<b>Total, partie 1</b>	<b>8 929,40</b>	<b>4 670,90</b>	<b>4 723,70</b>	<b>9 394,60</b>
<b>Partie 2 – Coût des services de conférence à fournir à l’Autorité</b>				
Services de conférence	1 577,00	551,00	564,10	1 115,10
<b>Total, partie 2</b>	<b>1 577,00</b>	<b>551,00</b>	<b>564,10</b>	<b>1 115,10</b>
<b>Montant total des dépenses d’administration</b>	<b>10 506,40</b>	<b>5 221,90</b>	<b>5 287,80</b>	<b>10 509,70</b>
<b>Montant estimatif des recettes</b>				
Intérêts bancaires	(80,00)	(30,00)	(30,00)	(60,00)
<b>Montant total net</b>	<b>10 426,40</b>	<b>5 191,90</b>	<b>5 257,80</b>	<b>10 449,70</b>

<sup>a</sup> Précédemment appelé « Services informatiques ».